

Les statuts de bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi TH

- Les victimes d'un acte de terrorisme. Les victimes de guerre ainsi que leurs veuves et orphelins, sous certaines conditions
- Les sapeurs-pompiers volontaires victimes d'accidents ou de maladies imputables au service
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant [entraîné une incapacité permanente](#) au moins égale à 10%
- Les titulaires de la [carte mobilité inclusion](#) (invalidité)
- Les titulaires d'une [pension d'invalidité](#) dont la capacité de travail est réduite d'au moins deux tiers
- Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension militaire d'invalidité
- Les travailleurs ayant la [reconnaissance de la qualité des travailleurs handicapés](#) (RQTH)
- Les titulaires de [l'allocation aux adultes handicapés](#)